N°7

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 6 novembre 2017

Le lundi 6 novembre 2017 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 31 octobre 2017, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN
M. CASANOVA
Mme HAUTVAL
Mme LAINGUI
Mme STOPPA-LYONNET
Mme COHEN-SOLAL
M. ISARE
Mme LEMARDELEY
M. TIBERI
Mme BERTHOUT
Mme GABADOU
Mme KALOUSTIAN
M. SOPPELSA

Absent-excusé : M. BAETCHE.

Mme COHEN-SOLAL quitte la séance lors de la mise en discussion du point 19. Elle n'a donc pas voté pour le point 19.

Mme COHEN-SOLAL revient lors de la mise en discussion du point 20.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 07 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2017.

3 - Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS.

4 - COMMUNICATION - 2017 DVD 27 - Aménagement des 7 places parisiennes (4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e). Communication du bilan annuel du projet.

5 - Aménagement des 7 places parisiennes. Convention d'études avec la RATP.

6 Vœu relatif au réaménagement de la place du Panthéon et à la concertation. **(Vœu déposé en cours de séance)**

7 – Vœu relatif au réaménagement de la place du Panthéon et aux nouveaux usages de la place. **(Vœu déposé en cours de séance)**

8 - Vœu relatif au réaménagement de la place du panthéon et aux zones deux-roues motorisés et vélos et vœu relatif au réaménagement de la place du panthéon et au stationnement automobile (**vœux déposé en cours de séance retirés**).

9 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.

10 - Subventions (6 801.290 euros) avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

11 - Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (212.452 euros), subventions d'équipement (130.972 euros) et subventions pour travaux (4.356 euros).

12 - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".

13 - Équipements sportifs de la rue Descartes à Paris (5e) - Avenant à convention de mise à disposition avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

14 - Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

15 - Revente de 62 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris à AXIMO.

16 - Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation.

17 - Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

18 - Vœu relatif à la position de la Ville de Paris face à la politique du logement du gouvernement.

19 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement relatif à l'augmentation de l'espace réservé à la Maison des associations du 5e arrondissement dans l'immeuble sis 4, rue des Arènes dans le cadre de la fusion avec la Maison des associations du 6e arrondissement.

20 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la traversée de la rue Buffon par les familles au niveau du numéro 15.

21 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la réorganisation du dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

22 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.

23 - COMMUNICATION - 2017 DASCO 56-G - Divers collèges- Dotations (703.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

24 - COMMUNICATION - 2017 DASCO 60-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (93.037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583 153 euros), et subventions pour travaux (56.140 euros)

25 - COMMUNICATION - 2017 DASES 359-G - Subventions (98.054 euros) relatives au fonctionnement de 5 Bagageries parisiennes (1er, 5e, 15e, 19e et 20e arrondissements). Conventions annuelles.

26 - COMMUNICATION - 2017 DASES 149-G - Subventions (774.606 euro) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

27 - COMMUNICATION - 2017 DASES 403-G PPIE - Appel à projet « Dynamiques professionnelles » – 70.959,62 euros.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Pierre CASANOVA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2017.

Mme Florence BERTHOUT soumet à l'approbation du Conseil l'adoption du procès-verbal du 8 septembre 2017, qui inclut les propositions de modification de M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement, la remercie et indique n'avoir pas consulté la dernière version du procès-verbal.

Mme Florence BERTHOUT l'invite à expliquer l'essentiel des modifications qu'il préconisait.

M. Laurent AUDOUIN rappelle l'échange vif survenu à propos des demandes de subvention pour le passage en zone 30, incluant des aménagements cyclables en double sens. La rédaction du texte, lui semblant ambiguë, a été interprétée d'une manière malencontreuse comme le signal d'un possible aménagement de toute la rue des Écoles, ce qui a conduit la majorité d'arrondissement à voter contre la délibération. Or, il signale qu'un tel aménagement n'était pas à l'étude.

Mme Florence BERTHOUT rappelle avoir interrogé les services à ce sujet : ceux-ci ne lui avaient pas fournis de réponse jugée rassurante. Elle prend acte de ces propos et inclut ces remarques dans le procès-verbal car elle a, depuis lors, reçu des réponses précises sur ce sujet.

M. Laurent AUDOUIN la remercie.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Elle signale que des vœux ont été distribués ; elle invite le Conseil à voter sur l'urgence de se saisir de ceux-ci.

Le Conseil émet un avis favorable sur cette saisie d'urgence.

Elle indique que M. Laurent AUDOUIN a également déposé un vœu qui sera examiné par le Conseil. Elle indique que certains concernent la Place du Panthéon.

III - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique qu'il s'agit d'une mise à disposition, au terme d'un projet de convention conclut par la Mairie de Paris, représentée par la Mairie du 5e arrondissement, avec l'association OCUP. Les salles du Conservatoire Gabriel Fauré seraient mises à disposition de cette association à trois dates : l'une déjà révolue, le 15 octobre, puis le 19 novembre et le 17 décembre 2017.

En vertu d'une décision approuvée par le Conseil de Paris en 2006, cette mise à disposition serait gratuite, de 9 heures à 19 heures. En revanche, de 19 heures à 22 heures, en cas de prolongation nocturne de cette occupation de l'espace public, une majoration équivalente à 20% du loyer horaire serait acquittée par l'association OCUP.

Il invite le Conseil à voter favorablement cette mise à disposition et le projet de convention 2017 entre la Ville de Paris et l'association OCUP.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - COMMUNICATION - 2017 DVD 27 - AMÉNAGEMENT DES 7 PLACES PARISIENNES (4E, 5E, 8E, 11E, 12E, 13E, 19E ET 20E). COMMUNICATION DU BILAN ANNUEL DU PROJET.

Mme Florence BERTHOUT indique qu'il s'agit d'une communication de la Ville sur le bilan annuel du projet d'aménagement de 7 places parisiennes, qui concerne le 5e arrondissement pour la Place du Panthéon.

Cette communication ne fait pas l'objet d'un vote, mais justifie le dépôt de vœux défendus par ses collègues ; une délibération est associée à cette communication et concerne l'autorisation de Mme la Maire de Paris à signer une convention d'étude avec la RATP afin de réaliser des diagnostics et de définir les modalités d'intervention de la RATP dans les projets d'aménagements.

Elle indique avoir demandé au Syndicat des Transports d'Île-de-France d'étudier la possibilité de prolonger des lignes. Cette demande a été acceptée, notamment pour la ligne 24, qui pourrait remonter depuis Austerlitz comme une traverse.

Elle rappelle n'avoir pas réussi à obtenir de Mme la Maire de Paris la création d'une traverse électrique dans le 5e arrondissement d'où cette demande de prolongation de la ligne 24. Mme la Présidente du STIF a donné son accord sur ce point. La prolongation doit passer par la rue Buffon, la rue Censier, Claude-Bernard puis la rue d'Ulm.

Elle indique que la ligne 75 devrait également être prolongée par la rue Saint-Jacques. Elle se réjouit de ces projets et invite le Conseil à prendre acte de cette communication.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement, regrette que la ligne 85 ne fasse pas l'objet de cette prolongation : cette ligne dessert actuellement la Montagne Geneviève et se voit privée d'une partie de son parcours actuel, pour se terminer au Châtelet. Cette ligne 85 desservait jusqu'à présent la sortie du RER B. Cette nouvelle proposition fait perdre à l'arrondissement cette desserte, qui permettait aux usagers de rejoindre la Porte de Saint-Ouen.

Mme Florence BERTHOUT indique que la ligne 75 remontera jusqu'au Panthéon. Elle partage néanmoins l'avis de Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL souligne son inquiétude sur les projets de modifications des dessertes des lignes. La ligne 81 desservait le 5e arrondissement mais sera arrêtée au Châtelet. Elle observe qu'au fil des années les modifications d'arrêts ne sont pas à l'avantage du 5e arrondissement. La ligne 85 dessert actuellement le Luxembourg mais ne desservira plus le nord de Paris à partir de la sortie du RER B.

Elle se réjouit néanmoins que la ligne 75 remonte la rue Saint-Jacques.

M. Dominique TIBERI partage l'avis de Mme Lyne COHEN-SOLAL. Il indique souhaiter depuis longtemps ces modifications de dessertes et observe que la ligne 85 a un point de stationnement critiquable pour son terminus.

M. Laurent AUDOUIN indique que le déplacement du terminus du bus 85 ne lui pose pas de problème car la station du Luxembourg est un nœud de transports considérable. La logique est de faire appel à cette « multimodalité » afin d'assurer la desserte de l'ensemble de Paris à partir de cet arrêt. Il ajoute que le RER B est en train d'être doté d'un ascenseur qui permettra aux personnes à mobilité réduite d'emprunter cet équipement dans de bonnes conditions.

Mme Florence BERTHOUT recentre le débat sur les places parisiennes : la délibération ne concerne pas les arrêts du bus 85.

M. Laurent AUDOUIN souhaite éclairer le public en indiquant l'existence d'une réforme du réseau de bus concernant tout Paris et sa proche banlieue. L'objectif était d'améliorer des dessertes existant, pour certaines, depuis 50 ans. Il ne s'agissait pas de créer de nouvelles lignes mais de redimensionner, de repositionner et d'ajuster l'offre existante en fonction du trafic. Le 5e arrondissement bénéficiera ainsi de nouvelles liaisons. Globalement, il estime qu'il s'agit d'un dispositif favorable à l'arrondissement, grâce à la création de liaisons vers le nord-est parisien. Il se réjouit de l'arrivée de la ligne 24 qui va desservir le Panthéon *via* la rue d'Ulm.

Mme Florence LAINGUI, Conseillère du 5e arrondissement, observe que le nord du 5e arrondissement est mal desservi : il bénéficie de peu de bus et d'aucun métro.

Mme Hélène HAUTVAL partage l'avis de M. Laurent AUDOUIN. Cette nouvelle définition du réseau de bus est le fruit d'une concertation poussée entre la RATP et les différentes Mairies d'arrondissement. Elle se félicite des résultats obtenus, même si le transport vers la Porte de Saint-Ouen nécessitera à l'avenir une correspondance supplémentaire.

Mme Florence BERTHOUT propose au Conseil de poursuivre l'examen de l'ordre du jour, et d'organiser une réunion spécifique au sujet des multimodalités et des aménagements des lignes de transports en commun. La question de l'arrêt du 85 à Châtelet ouvre le débat sur la modification de la ligne 75 et le renforcement de la ligne 38. Elle recentre le débat sur le partenariat avec la RATP concernant l'aménagement des 7 places parisiennes.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que cinq vœux ont été déposés concernant cette communication. Elle rappelle que le coût d'aménagement des 7 places, proposé par Mme la Maire de Paris, est actuellement revu à 44 millions d'euros, contre 30 millions d'euros. Il s'agit d'y ajouter 3 à 4 millions supplémentaires afin de terminer l'aménagement de ces places.

Elle indique avoir demandé et obtenu la non-piétonisation de la Place du Panthéon. Elle remercie les élus et les administrés pour leur mobilisation sur ce projet, qu'elle juge aussi onéreux que stupide : il n'était demandé par personne et se traduisait inévitablement par le fait que les bus et les cars auraient dû passer rue Clovis et rue Valette, engendrant des problèmes de sécurité et de respect du bâti. Elle souligne l'impact négatif sur les bâtiments et les caves médiévales de la rue Valette d'un éventuel passage régulier de bus en ces lieux.

Elle indique que depuis 2016, des équipes de « co-conception et de co-élaboration » ont été mises en place, réunissant riverains, associations et administrateurs. Elle observe que le 5e arrondissement n'a guère bénéficié du travail de telles équipes, peut-être parce que les riverains s'opposaient en grande majorité à un tel projet.

Elle indique que cette concertation a coûté au contribuable 1,4 millions d'euros à ce stade : 488.560 euros ont été dépensés par la Ville pour la concertation, 763.444,31 euros pour la co-conception, 156.783,71 euros pour la maîtrise d'œuvre, 20.157,98 euros pour la communication sur ce projet. Certains sites ont fait l'objet de préfigurations.

Elle rappelle le calendrier : en mars 2016, le Conseil de Paris a voté le principe du réaménagement de la Place du Panthéon dans le cadre du dispositif « Réinventons nos Places ». Elle souligne que ce projet va à l'encontre de l'avis du Maire d'arrondissement et des riverains ;

De juillet à décembre 2016, l'Agence Dédale, dont elle salue le travail, a réalisé la mission de « co-conception de l'action de mise en mouvement » dans le cadre du réaménagement de la Place ;

Depuis février 2017 a été ouverte une seconde phase de concertation. Elle observe cependant n'avoir pas été sollicitée dans ce cadre. Cette phase est pilotée par le collectif « MonumentalE », et double la mission effectuée par Dédale.

En août 2017, le cabinet de Mme la Maire de Paris l'a informée, suite à de nombreux échanges, que Mme la Maire de Paris renonçait au projet de piétonisation totale ou partielle de la Place du Panthéon. Toutefois, cette place doit faire l'objet en 2018 de travaux de réaménagement.

Mme Florence BERTHOUT indique cependant ne pas en savoir davantage. Elle se demande pourquoi ces réaménagements auraient lieu si le projet de piétonisation a été abandonné. Elle souligne avoir demandé, à la suite des réunions, la mise en place de dispositifs d'animation numérique afin de faciliter les visites et les repérages numérique sur la place. Elle souhaite également l'aménagement de toilettes qui ne soient pas des vespasiennes à ciel ouvert. Elle cite le cas de la Montagne Sainte-Geneviève où, dès 21 heures, ces installations génèrent des problèmes. Elle indique n'avoir pas davantage d'informations pour l'heure.

Elle déclare que les vœux déposés ont pour objet de clarifier cette situation. Elle évoque un aménagement imposé par la Ville, censé être non-pérenne, n'ayant pas fait l'objet d'une analyse des ABF. Elle constate que les riverains expriment leur déception concernant cet aménagement ; elle a demandé que l'on interroge ces riverains et les associations en la matière.

Elle souhaite que le Conseil se montre implacable concernant les animations potentiellement bruyantes. Elle cite un exemple ayant eu lieu un mois auparavant, un samedi après-midi à 18 heures sur la Place du Panthéon : il s'agissait d'un concert de musique amplifié du côté de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, empêchant tout travail serein jusqu'à son bureau personnel.

Elle ajoute avoir donné, auparavant, un avis défavorable à cette manifestation. L'Adjoint au Directeur de la Communication de la Maire de Paris a donné un avis favorable à celle-ci sans prévenir Mme Florence BERTHOUT : cet avis s'étendait de 19 heures à 22 heures le soir.

Le concert avait cependant déjà démarré à 18 heures et des étudiants travaillant dans la Bibliothèque sont sortis de celle-ci afin de se plaindre du vacarme. Elle indique avoir prévenu le Directeur de la Communication de la Ville et avoir signalé au Cabinet de Mme la Maire de Paris son étonnement. Elle souligne que ce Cabinet s'était oralement engagé auprès d'elle à arriver à un consensus concernant les animations organisées dans l'arrondissement, notamment les animations bruyantes.

Elle reconnaît la qualité artistique du groupe s'étant produit sur la Place du Panthéon : il s'agit d'un orchestre d'Assas, qui aurait pourtant pu bénéficier d'un amphithéâtre couvert pour se produire. Elle souhaite la fin des animations de ce type en ces lieux.

Mme Florence BERTHOUT indique que le premier vœu sera rapporté par M. Pierre CASANOVA.

M. Laurent AUDOUIN rappelle avoir demandé une interruption de séance afin d'étudier les cinq vœux soumis.

Mme Florence BERTHOUT lui accorde cette interruption de séance.

La séance est interrompue.

V - AMÉNAGEMENT DES 7 PLACES PARISIENNES. CONVENTION D'ÉTUDES AVEC LA RATP.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

Le Conseil vote favorablement la délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - VŒU RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PANTHÉON ET À LA CONCERTATION. (VŒU DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA rappelle l'exposé de Mme Florence BERTHOUT sur la chronologie et les coûts engendrés par les concertations entreprises par la Mairie de Paris pour les 7 places. Il souhaite se concentrer sur les coûts engendrés dans le 5e arrondissement pour la Place du Panthéon.

Trois dépenses ont été identifiées et l'objet de ce vœu est de faire cesser ces frais. La première phase de concertation pour la Place du Panthéon, concernant la phase de programmation et de réalisation, a fait l'objet d'un marché public de 79.891,50 euros HT. La mission dite de « co-conception et d'action de mise en mouvement en vue de l'aménagement de la Place du Panthéon » s'est élevée à 78.350 euros HT. Enfin, la « co-conception et la co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires » se sont élevées à un tarif compris entre 175.000 euros et 700.000 euros.

D'après ses informations, le total de ces dépenses s'élève actuellement à 327.577 euros HT. La co-conception et la coordination et la concertation se poursuivant possiblement jusqu'au maximum de l'enveloppe, le coût pour les contribuables s'agissant de la seule Place du Panthéon pourrait s'élever au maximum à 858.241 euros, sans inclure les travaux proprement dits. Il cite Pierre Mendès France : « Je n'ai pas besoin de vous dire quels sont mes sentiments : ce sont les vôtres ».

L'objet du vœu est de demander :
- La fin de ces concertations, afin de faire cesser les dépenses aux montants actuels ;
- De demander à la Maire de Paris d'exposer les conclusions finales de ces travaux de conception à la date et dans le lieu qui lui conviendra.

Mme Florence BERTHOUT souhaite que soit organisée une réunion publique avec un représentant de la Ville de Paris sur ce sujet. Elle cède la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN regrette, dans l'exposé initial de Mme Florence BERTHOUT, que celle-ci déplore le fait de n'avoir pas été consultée. Les équipes travaillant sur le sujet l'ont fait de manière transparente.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'elle a utilisé le terme « concerter ». Il s'agit de demander l'avis des élus et d'en tenir ponctuellement compte.

M. Laurent AUDOUIN répète que ces équipes ont été mandatées afin de recueillir l'avis des habitants et des usagers de l'arrondissement. Leur travail s'est normalement déroulé et a consisté à piocher des idées chez les usagers eux-mêmes.

Mme Florence BERTHOUT considère que le travail n'a pas été ainsi mené.

M. Laurent AUDOUIN cite l'installation dans le hall de la Mairie d'arrondissement de panneaux et d'espaces de discussion sur ce sujet.

Mme Florence BERTHOUT lui rappelle qu'il a assisté aux deux réunions publiques qui ont été catastrophiques : Elle considère qu'elles constituent un bon baromètre de l'avis public sur ces projets.

M. Laurent AUDOUIN considère que ces réunions publiques ont été prétextes à des actes d'agitation politique.

Mme Florence BERTHOUT considère qu'il s'agit d'un avis malhonnête. Elle rappelle la présence de M. Laurent AUDOUIN à ces deux réunions. Elle évoque l'intervention d'un riverain qui regrettait d'avoir voté pour Mme la Maire de Paris et s'opposait à ce projet.

Ces réunions étaient ouvertes à tous, notamment aux riverains de la Place du Panthéon qui étaient défavorables à cet aménagement. Il leur a été rétorqué une fin de non-recevoir : la Place du Panthéon n'appartiendrait ainsi pas aux habitants ni aux usagers. Elle rappelle que Mme la Maire de Paris a reculé sur le projet d'aménagement de la Place, preuve que celui-ci est mal considéré par les usagers.

M. Laurent AUDOUIN considère que Mme la Maire de Paris n'a pas reculé sur ce projet.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que le projet de piétonisation a été abandonné par la Mairie.

M. Laurent AUDOUIN estime que le projet a simplement évolué. Le travail de recueil d'opinions a été effectué.

Mme Florence BERTHOUT lui demande le résultat de ce recueil.

M. Laurent AUDOUIN souhaite qu'une restitution globale de ces résultats soit organisée, au travers d'une réunion, en présence de l'exécutif parisien. Toutefois, il s'oppose à l'idée de déclarer de manière abrupte qu'il convient de faire cesser les dépenses et d'arrêter de demander leur avis aux usagers parisiens. Il ne souhaite pas mettre un terme à cette phase de co-construction.

Mme Florence BERTHOUT souhaite que cette phase se termine en raison de son coût exorbitant après un an et demi. Elle rappelle qu'un Maire d'arrondissement ne dépense pas autant de fonds lorsqu'il organise des opérations de concertation. Elle cite l'exemple du projet d'aménagement de la Contrescarpe qui a fait l'objet de nombreux échanges sans rien coûter aux contribuables. Il n'est pas nécessaire de déléguer cette opération à une entreprise.

M. Pierre CASANOVA rappelle les informations présentes dans le rapport de Dédale : 21 personnes ont été entendues et enregistrées. Le budget consommé est de 327.577 euros. Chaque personne entendue coûterait donc 15.600 euros. Il souligne que le problème n'est pas la concertation elle-même, mais les soupçons de copinage et de mauvaise gestion des fonds.

Mme Lyne COHEN-SOLAL s'étonne qu'il soit reproché à la Maire de Paris de déléguer à des sociétés professionnelles l'étude d'aménagements sur la Place du Panthéon. Elle observe que Mme Florence

BERTHOUT reprocherait à l'exécutif l'absence de concertation si celle-ci n'était pas faite. Elle estime qu'il n'est pas exagéré de dépenser des fonds afin d'étudier les possibilités pour la Place du Panthéon, compte tenu de l'importance de cette dernière. Elle estime que cette Place a été maltraitée pendant des années et considère qu'elle ressemble à un « parking de supermarché », sans respect pour ce monument exceptionnel.

Elle souhaite que les places de parking soient remplacées par des aménagements plus en phase avec le monument. Des entreprises professionnelles ont été mobilisées afin de sonder les riverains sur ces possibilités. Elle considère qu'il est contradictoire de demander à Mme la Maire de Paris de mettre un terme à cette phase puis de l'exhorter à venir en livrer un rendu à la Mairie d'arrondissement. Elle souhaite qu'un rendu de cette phase préparatoire soit programmé.

Mme Florence BERTHOUT lui demande de préciser son propos.

Mme Lyne COHEN-SOLAL considère que ce vœu est contradictoire : il souhaite mettre un terme à la phase de programmation, puis demande à Mme la Maire de Paris de faire un rendu de celle-ci.

Mme Florence BERTHOUT propose de remplacer l'expression par « phase de concertation » mais observe qu'elle s'en est tenue aux termes exacts employés dans la communication de la Mairie de Paris.

Elle considère qu'ayant dépensé 327.577 euros pour faire de la concertation (qu'elle juge être de « l'animation-concertation »), il conviendrait que la Mairie de Paris produise davantage d'un rapport relatif à une seule phase de la démarche. Elle salue par ailleurs la qualité de ce rapport, qu'elle juge honnête et bien fait : 21 personnes ont été interrogées en plus des acteurs institutionnels.

M. Laurent AUDOUIN juge que l'argument reposant sur le nombre de personnes interrogées est spécieux. Des dizaines d'avis ont été recueillis lors des animations dans le hall de la Mairie d'arrondissement. Si 21 textes seulement ont été rédigés dans le rapport, davantage d'avis ont été entendus et recueillis.

Mme Florence BERTHOUT estime qu'il s'agit d'une requalification : le rapport de Dédale fait foi et a été rendu public.

Mme Lyne COHEN-SOLAL précise que les étudiants ne sont pas interrogés individuellement, toutefois, des observations communes ou ponctuelles sont recueillies sur l'usage de cette place.

Mme Florence BERTHOUT répète qu'elle n'accuse pas Dédale de n'avoir pas considéré les usages des étudiants. Elle déplore cependant le nombre réduit d'interviews réalisées. Elle juge normal qu'outre ces entretiens, des observations de l'espace public aient été effectuées.

M. Laurent AUDOUIN considère que Dédale a recueilli des opinions et des propositions sous des formes diverses.

Mme Florence LAINGUI s'enquiert du montant dépensé spécifiquement pour la mission confiée à Dédale et à la production de son rapport.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'il s'agit de 79.000 euros environ.

Mme Florence LAINGUI observe que pour les projets d'architectes, la valeur conceptuelle est indexée sous forme de pourcentage sur le montant global attribué aux projets. L'exposé indique que la Ville investit dans plusieurs missions successives de cabinets conseils dont le montant total est à ce jour de 327.000 euros pour ce projet. Elle rappelle que tous les rapports n'ont pas encore été communiqués, notamment celui de MonumentalE.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'un tel rapport ne sera pas produit.

Mme Florence LAINGUI observe que les différences entre les missions n'étaient pas clarifiées lors de la grande réunion sur le sujet, elle craignait alors un risque de redondance. Elle précise qu'il s'agissait d'un risque et non d'une certitude.

Elle ajoute que d'autres réunions, alors envisagées, avec les architectes de MonumentalE n'ont pas eu lieu, elle souhaite cependant que le rapport de Dédale ne soit pas dévalorisé. Elle le juge intéressant et étayé. Concernant le budget, il est sans doute à peu près analogue aux fonds attribués habituellement à ce genre de cabinet pour ce type de mission. Elle précise que, par exemple, des classes ont aussi été interrogées et les entretiens ont donc concerné davantage que 21 personnes.

Elle ajoute cependant qu'elle ne connaît pas personnellement Dédale. Concernant la seconde phase attribuée à MonumentalE, elle propose au Conseil d'attendre les résultats communiqués par cette dernière. Elle partage l'avis de l'opposition concernant une contradiction inhérente au vœu : il est impossible de demander à l'exécutif de venir présenter les résultats d'une phase de concertation dont le vœu demande par ailleurs l'arrêt. Toute intervention de professionnels dans le cadre d'une concertation devant en effet faire l'objet d'un financement. Elle regrette le manque de précision sur les attributions de budgets et de missions concernant les sommes évoquées entre celles qui ont été déjà engagées et dépensées et celles qui restent dans l'enveloppe prévue mais ne sont encore que dépenses potentielles et non certaines.

Mme Florence BERTHOUT répond que les coûts peuvent précisément s'élever jusqu'à 700.000 euros.

Mme Florence LAINGUI observe qu'il reste donc un flou de près de 500.000 euros sur l'enveloppe. Elle demande des précisions supplémentaires à Mme Florence BERTHOUT.

M. Pierre CASANOVA partage cette préoccupation : l'enveloppe prévoit un montant maximum et l'enjeu est de laisser, ou non, perdurer le travail engagé par les entreprises, jusqu'à ce que celles-ci dépensent toute l'enveloppe de 700.000 euros. Ceci aboutirait à une dépense totale pour la concertation de 858.241 euros. Or, ce vœu considère que les sommes déjà dépensées sont suffisantes.

Il reconnaît que celui-ci présente une apparente contradiction dans sa formulation et précise qu'il considère que la concertation est arrivée au constat que le projet de piétonisation était mauvais. De plus, cette concertation se révèle trop coûteuse. Le vœu demande donc que cette dernière soit achevée afin que les 327.000 euros consommés servent à livrer une conclusion aux travaux engagés.

Le débat concerne la volonté de faire perdurer ou non la concertation jusqu'au plafond de financement prévu : le vœu propose de faire cesser ici les frais.

Mme Florence BERTHOUT souligne que les chiffres avancés proviennent de la délibération fournie par la Ville de Paris.

Mme Florence LAINGUI considère que l'exposé de ce vœu doit être clair pour le public.

Mme Florence BERTHOUT précise que la Ville indique que la première phase de concertation, attribuée à Dédale, a coûté plus de 78.000 euros. La seconde phase de concertation peut s'élever jusqu'à 700.000 euros. Elle souhaite donc qu'un rendu soit livré par un représentant de la Ville sur ce sujet afin de pouvoir décider de poursuivre ou non cette phase.

Mme Lyne COHEN-SOLAL observe que l'état d'avancement de cette seconde phase n'est pas précisé, or celle-ci ne peut faire l'objet d'un rendu auprès de l'exécutif si elle n'est pas achevée. Elle ignore si ces travaux ont déjà fait l'objet de conclusions, si celles-ci ne sont pas encore tirées il est impossible de les communiquer.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'en l'absence d'un rendu intermédiaire, l'entreprise peut faire monter les frais engagés à 700.000 euros. Dédale, elle, a déjà livré un premier rendu très intéressant.

Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, remarque que la Place était un « vaste parking de supermarché » ; actuellement, elle juge qu'elle s'est transformée en « vaste zone de pique-nique ». Elle se demande si ces détritus sont préférables au stationnement de véhicules.

Mme Florence BERTHOUT juge qu'il ne convient d'opposer les pique-niques au stationnement. Elle souhaite avancer sur un aménagement qui fasse sens, sans engager de dépenses somptuaires.

Elle rappelle que le projet de piétonisation était également porté par une volonté de végétalisation. Or, une végétalisation en pleine terre est impossible pour des raisons explicitées par les ABF. Elle observe que ceux-ci n'ont par ailleurs pas participé aux réunions publiques. De plus, la piétonisation a été abandonnée. Si donc les deux justifications de ces aménagements disparaissent, il convient de réfléchir aux actions à mener dorénavant.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, ajoute que cette place est à proximité d'universités accueillant de nombreux étudiants, comme les bibliothèques. L'une des motivations pour le réaménagement de la place était d'offrir des espaces plus vivants aux étudiants. Elle juge qu'il s'agit de l'évolution actuelle : les étudiants travaillent et discutent dehors autour du Panthéon.

Elle considère, de plus, que la Mairie n'a pas « reculé » sur la question de la piétonisation : celle-ci a réalisé une étude pour laquelle elle s'était engagée. Il s'agissait d'une hypothèse de travail, associée à une zone de rencontre à 20 km/h.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'elle-même avait suggéré l'idée d'une zone de rencontre, or l'Adjoint de Mme la Maire a refusé cette proposition lors d'une réunion publique en dehors de l'arrondissement, afin de poursuivre le projet de piétonisation. Elle rappelle que leur documents de campagne évoquaient un « aménagement végétal » et de la « piétonisation ». Elle estime que cette place serait déjà piétonnisée sans les combats de la majorité d'arrondissement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY précise qu'il ne s'agit pas de se battre mais de réaliser des études sur le trajet des bus et des voitures. Or, celles-ci ont conclu que le projet n'était pas raisonnable.

Mme Florence BERTHOUT propose au Conseil de voter de vœu, en ouvrant la possibilité d'en modifier la rédaction : il s'agirait de mettre un terme à la phase de « concertation » plutôt que de « programmation », afin de ne pas susciter de doute dans l'esprit de l'exécutif parisien.

Mme Florence LAINGUI considère qu'il s'agit de conserver les arguments concernant la vigilance économique soulignée par M. Pierre CASANOVA.

Mme Florence BERTHOUT propose l'organisation d'une réunion de concertation à mi-parcours dans le premier alinéa.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

VII - VŒU RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PANTHÉON ET AUX NOUVEAUX USAGES DE LA PLACE. (VŒU DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE détaille le vœu : considérant la communication étudiée par le Conseil, considérant la mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif compétent, considérant les nuisances sonores évoquées par Mme Florence BERTHOUT, notamment par des concerts de musique amplifiée organisés par Mme la Maire de Paris contre l'avis de la Maire d'arrondissement, considérant que ces animations musicales

sont tout aussi gênantes pour les riverains que pour les étudiants qui travaillent à proximité, considérant l'accord de principe du cabinet de Mme la Maire de Paris qu'aucune animation sur la place ne se ferait sans l'accord de la Mairie d'arrondissement, sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu :

- que la Maire de Paris s'engage à ce qu'une charte municipale d'utilisation de la Place du Panthéon soit conjointement élaborée par la Maire de Paris et la Maire d'arrondissement, en lieu avec les institutions et les riverains de la Place.

Mme Florence BERTHOUT souhaite la création d'une charte municipale d'utilisation de la Place du Panthéon, conjointement élaborée par la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY exprime ses doutes quant au processus de rédaction d'une telle charte.

Mme Lyne COHEN-SOLAL suggère à Mme Florence BERTHOUT de faire entrer dans cette charte d'utilisation le vœu suivant, concernant le mobilier municipal.

Mme Florence BERTHOUT considère qu'il s'agit d'une bonne suggestion.

Mme Lyne COHEN-SOLAL propose donc de fusionner les deux vœux.

Mme Florence LAINGUI ne pense pas que la question de l'aménagement urbain puisse être uniquement considérés du point de vue de questions sociologiques lors des choix d'aménagement de la place. Celles-ci mobilisent différents types de professionnels. L'organisation d'un concert requiert un certain type d'équipements, par exemple ; la perspective sociologique de ce vœu entre en conflit avec les propos du vœu suivant, qui concerne un aménagement urbain plus durable.

Il s'agit donc de ne pas mélanger une pratique continue et sur le long terme avec des aménagements plus éphémères. Elle considère ainsi que cette proposition alourdirait la charte des interventions ponctuelles.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY se dit gênée par la formulation « élaborer une charte conjointement par la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement, en lien avec les institutions et les riverains de la Place ». Elle estime que tous les habitants de l'arrondissement ont également leur mot à dire sur l'utilisation de la Place sinon seuls les propriétaires sur la Place auront voix au chapitre.

Mme Florence BERTHOUT l'invite à se reporter aux chartes d'utilisation déjà rédigées, une charte unique ne peut s'ouvrir à tous. Elle ajoute que la Ville a pour mission de défendre les intérêts de tous, notamment des autres Parisiens.

M. Laurent AUDOUIN juge également limitant le terme de « riverains ». Il souhaite que la discussion soit ouverte en Conseil de quartier : il s'agit d'une structure et d'un cadre approprié.

Mme Florence BERTHOUT accepte d'ajouter la mention « Conseil de quartier ».

M. Laurence AUDOUIN souhaite que celle-ci remplace le terme « riverains ». Par ailleurs, il se dit favorable à l'idée de la charte, afin de responsabiliser notamment les bars de l''arrondissement. Il se dit favorable à la décentralisation des décisions à l'échelle locale. Toutefois, il se dit en désaccord sur la question des musiques amplifiées.

Il est évidemment possible et nécessaire de discuter des points techniques, comme les heures d'animation et l'orientation des enceintes. Toutefois, il convient de ne pas interdire à l'avance toute forme de spectacle à musique amplifiée sur la place. Il souligne le caractère monumental de celle-ci, et souhaite qu'elle ne se transforme pas en nécropole. Il observe que la façade ouest compte peu de riverains ; elle pourrait accueillir de telles animations. Il rappelle une animation qui a eu lieu, il y a un peu plus de deux ans, autour du Panthéon, mettant en œuvre des stands et se terminant par un double concert, notamment de rock électro. Or, cette

manifestation avait été soutenue par la Mairie du 5e et n'avait fait l'objet d'aucune plainte. Mais juste puisque la question se tend sur le Panthéon, devrait-il devenir impossible d'y faire un concert ?

Il dénonce cette évolution et demande à Mme Florence BERTHOUT de ne pas faire des nuisances sonores un point d'importance dans la charte.

Mme Florence BERTHOUT estime qu'il convient d'organiser une réunion publique sur ce sujet de la coexistence des usages. Elle lui suggère d'aborder le sujet des concerts de musique amplifiée ave le Maire du 19e arrondissement ; elle souligne la nuisance que ces concerts représentent pour les personnes qui travaillent, sont malades, ou doivent s'occuper de leurs enfants. Elle n'entend pas imposer une décision à ce sujet, mais souhaite ouvrir le débat public afin de fixer des limites à certains usages.

Elle propose au Conseil de lier ce vœu au suivant, qui concerne le mobilier municipal : en outre, la charte serait également co-construite avec les Conseils de quartier.

Le Conseil décide à la majorité de lier les deux vœux, et d'adjoindre au processus de création de la charte les Conseils de quartier.

Mme Florence LAINGUI souhaite considérer le texte final du vœu avant de voter celui-ci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY s'abstient de voter ce vœu, en raison de la mention des concerts de musique amplifiée.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu à l'approbation du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, souhaite pouvoir lire ce rapport car elle craint que les problématiques des personnes en situation de handicap y soient oubliées. Il convient de rendre la place accessible à toute personne, quelle que soit sa situation de handicap.

M. Laurent AUDOUIN partage son avis et estime que le rapport devrait être accessible à tous. Il invite ses collègues à mettre le rapport en ligne sur le site de la Mairie.

Mme Florence BERTHOUT lui répond que ce rapport étant la propriété de la Ville, il convient que celle-ci le mette en ligne sur internet.

M. Laurent AUDOUIN déplore cette réaction et invite la Maire du 5e, qui a la maîtrise de son site web, à jouer pleinement son rôle d'information du public.

VIII - VŒU RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PANTHÉON ET AUX ZONES DEUX-ROUES MOTORISÉS ET VÉLOS ET VŒU RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PANTHÉON ET AU STATIONNEMENT AUTOMOBILE (VŒUX RETIRÉS).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL indique que les deux vœux suivants concernent la Place du Panthéon, et plus précisément ses stationnements ; ce vœu concerne le stationnement des deux-roues. En effet, en raison de l'application de l'arrêté du Préfet de Police d'août 2016, visant à renforcer le plan Vigipirate à proximité des établissements d'enseignement supérieur, plusieurs centaines de places de stationnement de deux-roues

motorisés et de scooters ont été supprimées à proximité de la Place du Panthéon. Ces suppressions ont entrainé beaucoup de stationnements sauvages rue Soufflot, et aux alentours de la Place.

Elle évoque en outre la problématique du stationnement des vélos, qui se multiplient le long des grilles de la rue Soufflot. Les étudiants sont également demandeurs de ces stationnements de vélos, du fait de leur usage régulier. Elle souligne l'accord de principe du cabinet de la Mairie de Paris pour l'implantation de zones de stationnement de deux-roues motorisés sur la Place du Panthéon, pour une partie de l'espace libéré par les voitures.

En conséquence, sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu :

- Que la Mairie de Paris demande aux services de la Voirie et des Déplacements d'implanter des zones de stationnement deux-roues motorisés et vélos sur la Place du Panthéon, entre la rue Valette et la rue Cujas.

Elle souhaite que ces implantations aient lieu des deux côtés, sur la place elle-même, et que les stationnements pour vélos soient sécurisés.

M. Laurent AUDOUIN observe que l'usage massif du vélo est en décalage avec la faiblesse de la politique d'accrochage des vélos. Toutefois, il indique que le bus s'arrête déjà face à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sur le trottoir ; de plus, remplacer les stationnements de voitures par des stationnements de vélos sur la Place elle-même ne va pas en améliorer l'aspect esthétique, tout en restreignant ses usages possibles. Il souhaite plutôt créer des places supplémentaires du côté de la rue Clovis, ou de la rue Cujas, qui lui semble se prêter à cette problématique. Il propose d'implanter des places en linéaire dans toute cette dernière rue, ainsi que sur le haut de la rue Valette. Il engage le Conseil à reformuler ce vœu pour ne plus demander l'implantation des places de stationnement sur la Place du Panthéon.

Mme Hélène HAUTVAL indique que le stationnement de deux-roues motorisés sera impossible rue Cujas, au droit des bâtiments universitaires, en raison de l'application du plan Vigipirate.

M. Laurent AUDOUIN propose de les implanter à l'arrière du Panthéon.

Mme Florence BERTHOUT propose au Conseil de réfléchir davantage à la formulation de ce vœu. Il nécessite d'être intégré dans une programmation intelligente et complète. Elle alerte le Conseil sur le fait que l'arrondissement manque de places de stationnement pour les deux-roues motorisés : tout le monde se déplace ainsi, mais personne ne veut voir en bas de chez lui des places de stationnement pour ceux-ci. Elle souligne l'importance des nuisances sonores pour les riverains habitant au rez-de-chaussée.

Elle indique qu'environ 350 places de stationnement ont été supprimées dans l'arrondissement, en lien avec le plan Vigipirate. À l'origine il s'agissait de supprimer jusqu'à 700 places de stationnement en août 2016. Elle rappelle avoir réussi à « sauver » de nombreuses places, par exemple rue des Fossés Saint-Bernard, en étudiant leur cas individuellement. Elle propose à Mme Hélène HAUTVAL de reporter ce vœu à un Conseil ultérieur.

Mme Hélène HAUTVAL accepte de réfléchir davantage à ce vœu, mais souligne l'importance de cette problématique.

Mme Florence LAINGUI estime qu'avec ce vœu s'exprime l'incompréhension de la concertation faite par MonumentalE et Dédale. Elle pense qu'il s'agit de la raison pour laquelle la majorité entend faire cesser la démarche de concertation sur le réaménagement de la Place. Elle regrette ce vœu qui se cantonne à proposer de faire revenir sur la Place du Panthéon des places de stationnement.

Mme Hélène HAUTVAL reconnaît l'amélioration esthétique que la suppression des places de stationnement produit sur la Place du Panthéon. Toutefois, les contraintes urbaines et les habitudes des Parisiens forcent le Conseil à se confronter à un problème réel. Elle cite le cas de la Place de la Contrescarpe et

des vélos attachés le long des grilles. Elle propose donc d'utiliser la place libérée par les voitures pour créer des emplacements de stationnements pour les deux-roues.

Mme Lyne COHEN-SOLAL rappelle avoir voté le vœu visant à créer une charte de concertation avec la Mairie de Paris sur l'utilisation de cette Place.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'il s'agit d'une charte visant à définir les usages liés à cette Place.

Mme Lyne COHEN-SOLAL déclare qu'un aménagement vélo vient d'être installé près de chez elle, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Gay-Lussac, toutefois cet équipement n'est pas utilisé. Elle souhaite que des panneaux indicatifs soient installés afin de guider les utilisateurs de vélos vers ces emplacements de stationnement.

Mme Florence BERTHOUT propose au Conseil de retirer ces deux vœux. Elle considère que le vœu sur la concertation, moyennant l'amendement proposé et que les deux vœux sur le mobilier et la charte municipale d'utilisation ont été adoptés.

IX - ICI, DEMAIN, ENSEMBLE POUR LE CLIMAT : PROJET DE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DE PARIS VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE ET 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2050.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL indique avoir relevé des éléments intéressants dans ce Plan Climat. Celui-ci s'ouvre sur une contre-vérité, qui met en doute la sincérité de la suite de la délibération : l'appel de Paris n'a pas été signé par 1.000, mais par 700 entités constituées de villes, régions et entreprises. L'appel de Paris ne stipule pas de passer en 2050 à 100% d'énergies renouvelables ; toutefois, le Plan Climat déclare que tel est le cas.

Elle estime que ce Plan n'est pas sincère ; la réduction depuis 2001 de plus de 50% des polluants atmosphériques et de 39% des gaz à effet de serre aurait été obtenue grâce à une « politique de mobilité durable et de reconquête de l'espace public à destination des mobilités actives et partagées ». Elle estime que ceci n'est vrai que dans une faible proportion : des améliorations techniques des constructeurs automobiles participent largement à la réduction des polluants atmosphériques depuis 2001.

Elle juge que ce Plan fait preuve de beaucoup de prétention, puisque la Ville « challengera », avec l'appui du réseau des villes C40, les professionnels du secteur de l'aviation, afin que se développe une alternative durable au kérosène pour alimenter les avions, à l'instar des premiers vols au biocarburant sur la ligne Paris-Toulouse. La Ville plaidera également pour une amélioration des performances techniques dans le secteur de l'aviation civile. Elle juge bon que la Ville tente de faire pression sur Airbus et Boeing afin d'améliorer leurs performances en matière d'aviation, mais estime que les probabilités de réussite seront faibles.

À propos du biocarburant utilisé sur la ligne Paris-Toulouse, elle remarque que celui-ci représente 10% de l'alimentation de l'avion. L'objectif de ce Plan est de parvenir à un bilan carbone neutre en 2050, et d'atteindre une distribution d'énergie à 100% d'origine renouvelable et de récupération. D'ici-là, la part d'énergie renouvelable consommée à Paris devra passer de 17% en 2014 à 25% en 2020, à 45% en 2030, et à 100% en 2050. Plusieurs solutions sont proposées :

- le verdissement du réseau de chaleur en 2030 (CPCU) : le réseau de chaleur sera développé, et les six centrales actuelles fonctionnant au gaz passeront en fonctionnement en biomasse et autres. Or, le CPCU est actuellement à un niveau d'endettement de 450 millions d'euros ; la rénovation de ses six centrales s'élèvera à environ 600 millions d'euros. Elle exprime donc ses interrogations sur le financement du CPCU pour parvenir à ces exigences ;

- s'appuyer sur le réseau froid : il s'agit du réseau d'eau provenant de la Seine, qui circule dans 38% de la Ville, et qui servirait à climatiser les bâtiments, afin de lutter contre l'augmentation des canicules. Or, ce réseau est en très mauvais état : son utilisation de la sorte entraînerait un surcoût considérable non chiffré dans le document ;
- la mise en place d'une déclaration carbone individuelle ; elle estime qu'une déclaration d'émission des gaz à effet de serre individuelle sera prochainement proposée, dans la droite ligne de cette idée ;
- réserver la voie de gauche du périphérique aux véhicules avec au moins deux occupants ;
- les solutions alternatives en matière d'assainissement écologique, comme la gestion séparative des urines, qui « feront également partie des expérimentations menées par la Ville dans certains éco-quartiers d'ici 2030, par l'installation de système de collecte des urines à la source, afin de soulager les stations d'épuration de la Seine des nutriments azotés et phospatés, et diminuer les consommations d'eau via la réduction des chasses d'eau ». La séparation à la source des eaux usées constituerait donc une voie prometteuse d'adaptation aux changements climatiques et de consommation responsable des ressources naturelles. Si la collecte séparative était opérationnelle, les nutriments récupérés pourraient être valorisés comme ressources agricoles. Elle reconnaît la validité de ce concept, mais souligne son efficacité limitée comparée aux efforts considérables à fournir d'ici 2050.

Les besoins d'électricité, avec le passage aux véhicules électriques, vont considérablement augmenter ; les sociétés étudient de manière fine les retombées de ces besoins mais le Plan n'en fait pas mention. Elle s'interroge sur les résultats de l'augmentation de la consommation électrique suite à l'arrivée des véhicules électriques. Il est simplement évoqué le fait d'autoriser sur l'espace public seulement les bonnes de recharge qui garantissent un approvisionnement en électricité renouvelable.

Ce Plan prend en compte la région, ce qui n'était pas le cas auparavant : il est question d'augmenter les capacités en production électrique renouvelable avec la création de 50 km² de panneaux solaires, en 2050, et 3.000 éoliennes. Elle s'étonne de la taille importante des zones couvertes par des panneaux solaires. Les 3.000 éoliennes représentent 30 parcs de 100 éoliennes.

Elle regrette que le Plan fasse peu mention du transport collectif : seul le Paris Grand Express est évoqué. Elle souligne l'importance des transports collectifs pour passer à des modes de locomotion alternatifs.

Ce Plan évoque également l'alimentation : « Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'alimentation, l'équilibre alimentaire des citoyens devra évoluer vers un régime « flexitarien ».

M. Laurent AUDOUIN explique que « flexitarien » désigne un régime pauvre en protéines animales.

Mme Florence BERTHOUT regrette cette « novlangue ».

Mme Hélène HAUTVAL considère que le Plan confine au religieux avec l'organisation d'une « journée veggie ». Elle estime qu'il s'agit d'une nouvelle religion laïque. Il est même question d'imposer un plat végétarien à tous les restaurateurs.

L'objectif est de supprimer dans l'air la présence de particules fines, afin de le rendre mieux respirable mais elle estime ce Plan résolument inapplicable à l'échelle de la Ville et déplore qu'il ne soit pas chiffré. Elle pense qu'il ressemble à l'imposition d'une véritable religion.

Ce texte affirme que l'échauffement des pneus des voitures sur les voies entraîne une augmentation de la température moyenne mais à 30 km/h, une voiture roulant sur une chaussée lui semble produire une augmentation infime de la température.

Il est également question des risques d'inondation. Elle estime que la voirie doit être irréprochable quant à ce risque, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les spécialistes affirment que dans 30 ans, les chaussées

seront dans un état catastrophique. Elle évoque les problèmes de travaux dans Paris avec les concessionnaires : elle pense que l'Adjoint à la Maire devrait davantage se préoccuper de ces problématiques, au lieu d'évangéliser les administrés. Elle appelle donc ses collègues de tous bords à s'abstenir de voter ce Plan Climat.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN se dit malheureux de l'exposé de sa collègue. Il déclare que l'humanité se trouve face au plus grand défi auquel elle a jamais eu à faire front : le changement climatique représente un tournant majeur de l'histoire humaine et a déjà des conséquences concrètes puisqu'il jette sur les routes des millions de personnes. Ces changements ne feront que s'accélérer.

Il refuse que l'on résume des mois de travail et une volonté politique « inflexible sur le sujet » à des problèmes triviaux comme ceux des concessions automobiles à Paris, ou que l'on caricature comme une tentative d'évangélisation des administrés.

Le Plan Climat date pour sa première mouture de 2004. Il pèse sur les décisions d'investissement et d'évolution de la Mairie de Paris. Il souligne le caractère concret et applicable de ces outils contraignants : Mme la Maire de Paris se place ainsi dans le rôle de leader mondial sur la question des villes durables. Il se réjouit de ce volontarisme politique réel et durable. Il souhaite que le débat s'élève et porte davantage sur les mesures à ajuster dans ce Plan. Il se dit consterné que certains membres du Conseil d'arrondissement envisagent de s'abstenir de voter ce Plan, longuement établi en collaboration avec des citoyens et des spécialistes techniques, qui fixe des objectifs très ambitieux à la Ville.

Il souligne que cette dernière se met courageusement en situation de se contraindre elle-même ; il met le Plan en opposition au Grenelle, dont une bonne partie a été oubliée après avoir été votée, faute de caractère contraignant. Il déclare espérer que l'ensemble de ses collègues soit prêt à discuter les points d'action de ce Plan, afin de le voter favorablement. Il répète que ce Plan est potentiellement ouvert à des amendements, mais souligne qu'il propose des avancées dans tous les domaines.

Il invite ses collègues à pratiquer la co-construction politique dans ce domaine qui menace d'impacter, de manière terrible, la vie des générations futures.

Mme Hélène HAUTVAL précise que les « concessionnaires » désignent les concessionnaires de voirie (GRDF, ERDF, etc.).

M. Benjamin ISARE ne partage pas l'avis de M. Laurent AUDOUIN quant au fait que Mme Anne HIDALGO serait leader mondial sur les villes durables. Il observe que plusieurs villes mondiales sont mieux positionnées que Paris dans ce domaine.

M. Laurent AUDOUIN précise qu'il n'entendait pas dire que Paris était la ville la plus exemplaire du monde.

M. Benjamin ISARE estime que Mme Anne HIDALGO n'est pas leader mondiale dans le développement durable.

Mme Florence BERTHOUT considère que la lutte contre le réchauffement climatique est la mère des batailles ; la lutte contre la pollution et en particulier les particules fines représentent également une bataille importante à Paris. Elle refuse cependant de suivre aveuglément un Plan Climat sous prétexte que Mme Anne HIDALGO préside l'association des capitales.

Elle se dit effondrée à la lecture de ce Plan Climat qu'elle juge peu honnête et sincère. Elle cite la fermeture à la circulation sur la voie Pompidou, avec les chiffres de diminution de la pollution, qu'elle rapproche de l'augmentation des émissions dans d'autres quartiers, où le trafic routier des trouve reporté.

Elle refuse de voter les yeux fermés ce rapport, qui ne précise pas, par exemple, où seront installées les bornes électriques. Elle souhaite que des propositions précises soient faites par la Mairie de Paris et déclare qu'elle en fera elle-même en Conseil de Paris. Elle considère que fermer la voie Pompidou ne contribue pas à lutter contre la pollution : la lutte contre la pollution passe plutôt par l'absence de 800.000 automobilistes par jour dans Paris. Elle souligne que nombre d'élus de tous bords sont d'accord pour financer des parkings supplémentaires près des gares.

Elle déplore les grands discours peu sincères de la Mairie de Paris, qui s'adressent à la presse plutôt qu'à la raison. Elle rappelle que Mme Anne HIDALGO a déclaré plusieurs années auparavant que 2020 ne verra plus de véhicules diesel, or, cette réforme a été repoussée de quatre ans. Il a été promis que le parc de Paris serait exemplaire, or, un tiers des bennes fonctionne encore au diesel. Elle cite la réduction d'une voie de circulation rue de Rivoli, or, les associations parisiennes déclarent que Mme Anne HIDALGO a rempli moins de 10% des engagements du Plan Vélo.

Elle invite ses collègues à faire des projections à partir du Plan Climat de 2004 afin d'étudier ses promesses de réductions : aucun objectif n'a été atteint selon elle. Elle souligne la qualité du service de communication de Mme la Maire de Paris (271 personnes à la DICOM, auxquelles s'ajoutent 140 collaborateurs dans les Directions de la Ville), qu'elle met en relation avec la présence de tels effets d'annonce dans la presse.

Elle juge que les chiffres avancés sont abracadabrantesques et se réduisent à des effets d'annonce. Elle cite l'annonce de la fin du thermique pour 2040 par le Président de la République puis pour 2030, par Mme la Maire. Or, les constructeurs déclarent que cette fin n'est programmée que pour 2050.

Il s'agit de savoir si la Ville est prête à préparer l'arrivée de véhicules propres et à réfléchir à comment supprimer les véhicules sales. Elle déplore que le Plan ne fasse pas état de l'installation de bornes de recharge permettant de passer prochainement aux véhicules propres.

Elle prend l'exemple d'un nombre constant de véhicules : même si tous se transformaient en véhicules propres, la Ville serait dans l'incapacité de les alimenter en électricité. Toutes les études réalisées par les opérateurs montrent qu'aujourd'hui, il n'est possible d'alimenter que 20% des véhicules qui circulent.

Elle estime que ce Plan vise donc à « lobotomiser » les élus et les citoyens : elle le juge incohérent, même si certaines propositions semblent intéressantes. Elle se dit prête à soutenir ces dernières, toutefois ce Plan ne devrait pas se réduire à l'addition de mesures mineures. Elle cite le cas de la mesure sur les urines qui n'aurait qu'un faible impact sur l'environnement.

Elle estime que le nerf de la guerre pour lutter contre le changement climatique passe par l'évolution des véhicules sales : elle souhaite ainsi que soit établi un Plan Transport en concertation avec les partenaires métropolitains et régionaux. Elle observe que les propositions de Mme la Présidente de la Région visant à la mise à disposition d'un bus à haute qualité environnementale sont refusées par la Mairie de Paris.

Elle déclare avoir soutenu le projet de financer un bus propre, car le centre du 5e arrondissement est mal desservi par les transports en commun ; or, il lui a été rétorqué que ce projet coûtait trop cher. Il s'élevait pourtant à 250.000 euros par an seulement. Elle invite M. Laurent AUDOUIN à faire la projection des chiffres annoncés par le Plan Climat de 2004 par rapport à la situation actuelle. Elle cite l'exemple de certaines émissions qui devraient être réduites de 25% en trois années. L'objectivation des résultats à atteindre est absente de ce Plan, tout comme la volonté de travailler en accord avec la métropole, les départements et la région.

Elle entend donc s'abstenir de voter ce Plan Climat. Elle se dit néanmoins favorable au fait de faire de la lutte contre le réchauffement climatique la mère des batailles mais il convient de lui donner des objectifs réalistes.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'avis du Conseil.

Le Plan est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 pour et 9 abstentions).

X - SUBVENTIONS (6 801.290 EUROS) AVENANTS ET CONVENTIONS À LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON (20E) POUR SES 20 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU indique qu'il s'agit d'une subvention pour la Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon qui possède une crèche rue Claude Bernard, « Tambour et Trompette ». Cet établissement compte 23 berceaux en crèche et 8 places en halte-garderie. À chaque commission (3 par an), 5 places sont en moyenne attribuées. Après étude des budgets présentés pour 2017, il est proposé de fixer la subvention globale à 6.801.290 euros. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI - LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (212.452 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (130.972 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (4.356 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU indique que la délibération concerne deux établissements dans l'arrondissement : Jacques Monod et Lucas de Nehou. Deux dotations sont prévues : l'une de fonctionnement, pour Lucas de Nehou de 24.750 euros et pour Jacques Monod de 34.000 euros ; l'autre d'équipement, pour Lucas de Nehou de 125.430 euros. Cette dernière concerne des tables lumineuses et des besoins en matériel. Il s'agit de lycées municipaux : ils dépendent de la Ville jusqu'à transfert à la région.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION D'ABRIS À MOINEAUX ET INSECTES DANS LES COPROPRIÉTÉS ET CHEZ LES BAILLEURS SOCIAUX / BUDGET PARTICIPATIF 2016 "+ DE NATURE EN VILLE".

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL précise que le coût d'un nichoir à moineaux est de 75 euros, et celui d'un abri à insectes de 200 euros. L'enveloppe maximale pour cet appel à manifestation d'intérêt est fixée à 150.000 euros. Elle estime que la Mairie est ouverte à toute autre proposition favorisant la biodiversité. Elle cite les initiatives lancées, comme un concours de nichoir à oiseaux et l'installation de ruches sur le toit de la Mairie, ainsi qu'un partenariat avec LPO. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT demande où les nichoirs seront installés.

Mme Hélène HAUVAL répond que les copropriétaires ou les bailleurs sociaux devront être volontaires pour ces installations, qui seront à la charge des copropriétés.

M. Laurent AUDOUIN salue cette initiative et souligne l'importance de la biodiversité. Il cite une étude scientifique concernant les insectes et établissant une perte de densité d'insectes de l'ordre de 80% depuis les 20 dernières années. Il insiste sur le caractère gravissime de cette extinction d'espèces : il s'agit de la 5ème vague d'extinction. Il s'agit d'un enjeu de survie d'une classe entière du règne animalier dont l'affaiblissement trop fort aura des impacts sur l'ensemble de la biosphère, y compris l'humanité, *via* l'effondrement probable des rendements agricoles.

Mme Florence BERTHOUT partage son inquiétude et invite ses collègues à lire le livre d'Hubert REEVES sur ce sujet. Elle se dit favorable à l'installation des dispositifs de la délibération. Toutefois elle souligne le manque d'efficacité des hôtels à insectes.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (12 pour et 1 contre).

XIII - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA RUE DESCARTES À PARIS (5E) - AVENANT À CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA.

M. Jacques SOPPELSA indique qu'il s'agit d'un avenant à la convention de gestion de l'école Polytechnique, pour son bassin de natation et la salle de danse qui appartiennent au Ministère de l'Enseignement supérieur. Deux ans auparavant, il avait proposé au Conseil d'adopter un avenant stipulant que « La convention expirera au 31 décembre 2015 », il est proposé d'en reconduire les termes pour une durée de 1 an.

Le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2016 permettra de définir avec le Ministère un plan de réalisation concerté des travaux, en particulier d'accessibilité aux personnes « à mobilité réduite ». L'année suivante, parallèlement à certaines négociations, il déclare avoir présenté un autre avenant dans les mêmes termes. Il aurait regretté d'avoir à présenter lors de cette séance un troisième avenant similaire or, le projet de délibération vise à reconduire les termes de la convention pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Il s'agit selon lui d'un constat d'échec manifeste : les négociations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur avancent trop lentement. Il déplore les termes de cet avenant mais invite le Conseil à le voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT partage sa déception. Elle évoque les engagements de la part de M. l'Adjoint à la Maire de Paris quant à la résolution de ce dossier.

M. Dominique TIBERI rappelle que le sujet est sensible et nécessite des négociations complexes entre le Ministère et la Ville. Les associations de la Ville sont les utilisatrices de ces équipements. Il invite le Conseil à modérer ses propos à ce sujet afin d'aboutir à une solution positive. Il cite la polémique ayant eu lieu quelques années auparavant : il souhaite que ces installations soient conservées sans heurt avec le Ministère et les services financiers de la Ville de Paris.

Mme Florence BERTHOUT considère que le dialogue se poursuit en ce sens et estime que le propriétaire des équipements doit payer un certain nombre de travaux. La Ville doit cependant participer à la réalisation de ceux-ci.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - AIDES PARIS JEUNES VACANCES – MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2018.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA.

M. Jacques SOPPELSA indique qu'il s'agit du dispositif Paris Jeunes Vacances, pour un chèque adressé aux candidats.

Ce chèque représente un coup de pouce pour permettre aux populations les plus fragiles de partir en vacances. Il se dit favorable à la proposition visant à reconduire ce dispositif. L'année précédente a bénéficié de 4.100 euros de chèques vacances ; compte tenu du fait que certains arrondissements présentent un reliquat, 800 euros ont été recouvrés, et une nouvelle commission aura lieu afin d'attribuer ceux-ci sous forme de 4 à 8 chèques vacances.

La même somme de 4.100 euros est proposée pour cette reconduction. Il indique avoir insisté pour que l'information sur ce dispositif soit améliorée, car la première commission avait observé une demande plutôt modeste de la part des populations fragiles. Il convient de redoubler les efforts de communication, afin de servir davantage les jeunes déshérités. Il invite le Conseil à voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV - REVENTE DE 62 LOTS DE COPROPRIÉTÉ PRÉEMPTÉS PAR LA VILLE DE PARIS À AXIMO.

Mme Florence BERTHOUT indique qu'il s'agit d'une cession à AXIMO, une filiale de Paris Habitat, de 62 lots de copropriété préemptés par la Ville en vue de réaliser 28 logements sociaux dans 3 arrondissements. Le 5e arrondissement est concerné par 56 lots de copropriété au 72, boulevard Saint-Marcel. Ceci donnerait lieu à 24 logements d'une surface totale de 1.377 m² habitables, pour 8.760.000 euros.

Elle indique que sa position et celle de la majorité n'a pas varié : elle regrette que la Ville dépense autant de fonds pour acheter des logements occupés. Elle souhaite que ces fonds servent à construire du logement social et à réhabiliter d'autres logements. Elle évoque les projets de réhabilitation dans l'arrondissement qui progressent lentement faute de moyens.

Elle remarque que le Plan Climat a modifié de nombreuses ouvertures : les nouvelles normes exigent de changer des caractéristiques établies depuis 10 à 15 ans. Elle considère que ces préemptions coûtent environ 180.000.000 euros par an à la Ville ; Mme la Maire déclare avoir créé 7.000 nouveaux logements au cours de ses trois premières années de mandature. Or, les préemptions et les logements du parc privé de la Ville ne représentent pas de créations réelles de logements : il s'agit d'un passage d'une propriété de la Ville à celle d'un bailleur de logement social.

De plus, il a été demandé aux bailleurs sociaux de payer par avance 60 années de loyer ; ceci représente une recette de 900.000.000 euros pour la Ville. Elle invite ses collègues à vérifier ses dires en cas de doute ; elle considère qu'il s'agit d'une politique peu saine et souhaite que davantage de logements sociaux soient réellement créés. Elle se dit donc opposée à cette politique de préemption de logements occupés.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY déclare que le fait de préempter des logements n'est pas contradictoire avec celui d'en créer de nouveaux : la Ville bâtit de nombreux nouveaux immeubles en logements sociaux. Elle indique avoir une feuille de route de 6.000 logements destinés aux étudiants ; 3.653 logements neufs déjà été produits pour ceux-ci. La Ville poursuit en outre un objectif de mixité sociale en créant du logement social dans le diffus : elle estime que c'est cet objectif qui ne convient pas à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT déclare que tel n'est pas le cas, et observe que les logements de la délibération sont actuellement occupés. Il s'agit d'acheter un immeuble dans lequel demeurent des locataires ; ces derniers peuvent bénéficier d'une baisse de loyer. Leur propriétaire auparavant privé devient un bailleur. Pour autant, elle doute que l'offre de logement social ait réellement augmenté à Paris : la Ville doit payer 8.000.000 euros pour acheter 24 logements occupés. Elle estime que ces chiffres ne permettent pas d'affirmer que du logement social ait réellement été créé.

Elle indique avoir vérifié tous les chiffres annoncés : elle estime qu'un seul logement préempté n'est peut-être pas occupé actuellement. Elle considère que cette dépense est purement dogmatique. Par ailleurs, s'il s'agit de favoriser la mixité sociale, elle propose à l'accession à la propriété 10% ou 20% des logements sociaux : cette mesure permettrait aux bailleurs sociaux de bénéficier de liquidités supplémentaires.

Mme Lyne COHEN-SOLAL estime qu'il n'y a pas assez de logements sociaux à Paris pour répondre aux demandes des administrés et, s'il s'agit de les vendre, elle ne voit pas où la Ville pourrait en construire de nouveaux.

Mme Florence BERTHOUT lui répond que ces logements sont actuellement vendus à des occupants et non à de nouveaux demandeurs. Elle ajoute que son idée ne doit pas forcément être appliquée à grande échelle. Toutefois, elle permettrait de favoriser la mixité sociale localement et a déjà porté ses fruits dans des villes comme Nantes. Cette mesure permet de dégager des liquidités pour les bailleurs, et contribue à la sécurité des propriétaires. Elle répète son opposition au fait d'acheter des logements déjà occupés.

Mme Florence LAINGUI déclare, concernant l'achat de logements occupés, qu'elle connaît deux exemples assez positifs de cette démarche ; elle ne comprend pas l'opposition de Mme Florence BERTHOUT. Ces logements occupés sont moins chers, à l'achat ; de plus, les locataires appartiennent dès lors au parc social, ce qui revient à agrandir ce parc.

Elle souhaite connaître le classement de ces logements et se demande s'il ne s'agit pas d'une ouverture supplémentaire à la classe moyenne. Elle observe que ces logements du secteur privé sont souvent loués à des membres de la classe moyenne, qui pourraient éprouver des difficultés face à une augmentation importante des loyers. Or, il s'agit de réévaluer certains loyers à la baisse, sur des calculs très précis et justes. Elle estime qu'il s'agit de ne pas fustiger ces locataires qui bénéficieront d'un loyer à la baisse, c'est une preuve de bon achat de la part de la Ville de Paris. Celle-ci permet à certaines personnes de demeurer dans le quartier alors qu'elles auraient dû le quitter.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'il s'agit d'un propriétaire privé qui vend à la Ville des logements, via AXIMO.

Mme Florence LAINGUI répète qu'elle défend la présente délibération. Quant à la proposition de Mme Florence BERTHOUT concernant la vente à des particuliers dans le parc social, elle indique que de telles démarches ont déjà été tentée par le passé. Des propositions de vente ont été faites, par exemple, à des particuliers dans la ceinture HBM de Paris ; elle estime que les problématiques de Paris sont plus complexes que celles de Nantes ou d'une autre ville de province. Concernant les HBM, en termes d'entretien et de vieillissement des immeubles, il n'est pas judicieux de se débarrasser de certains lots. Elle souligne les difficultés d'une réhabilitation de lots vieillissant, notamment à cause du Plan Climat. Introduire dans l'équation des propriétaires privés complexifierait trop, selon elle, les démarches de réhabilitation.

M. Dominique TIBERI indique ne pas comprendre la destination de ces appartements.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'elle ignore la catégorie dans laquelle seront classés ces logements.

M. Dominique TIBERI déclare, concernant la mixité sociale, qu'il s'agit ici d'un seul immeuble : il n'est donc pas question de « diffus ». Il évoque des opérations mixtes de logements sociaux et privés datant de plusieurs décennies, notamment au 35, rue Buffon. Concernant la préemption, il indique s'être battue pour celle-

ci sous l'ancienne mandature : les habitants de la rue Nicolas Houël s'opposaient à un programme massif de revente « à la découpe ». La Mairie d'arrondissement avait demandé la préemption, ce que la Ville avait accordé. Le fait de transformer un local d'habitation en logement social à long terme peut donc procéder d'une volonté politique ou citoyenne : il estime qu'il convient de ne pas s'attacher à des positions dogmatiques en la matière.

M. Laurent AUDOUIN s'associe aux propos de M. Dominique TIBERI, il estime que cela relève du bon sens. Il rappelle que Paris est l'une des villes les plus denses au monde, sa capacité à produire du logement neuf est forcément très modeste. Le fait de passer par une bascule d'une partie du secteur privé vers le secteur protégé est pratiquement inévitable selon lui, du moins à périmètre contraint. Il souhaite également connaître la catégorie de ces logements préemptés.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY indique que la lettre jointe au dossier de M. Ian BROSSAT, Adjoint à la Maire de Paris, chargé du logement et des hébergements d'urgence, parle bien de logements sociaux « dans le diffus ».

Mme Florence BERTHOUT estime que quelques logements n'ont pas encore été préemptés.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est rejetée à la majorité des suffrages exprimés (4 pour et 9 contre).

XVI - RÈGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITÉ - OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL indique qu'il s'agit de la réforme du règlement local de publicité. La délibération propose au Conseil de prescrire la révision du règlement parisien de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes. Pour ce faire, un projet de règlement sera proposé en Conseil de Paris. La procédure d'élaboration de ce projet consiste à recueillir l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétent en matière de paysage, de publicité ou d'enseigne, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacement. Ce projet sera par la suite examiné en Conseil de Paris et sera soumis pour avis à la Commission départementale compétente en matière de nature, de paysage et de site, avant d'être soumis à enquête publique. Il reviendra donc finalisé devant le Conseil de Paris, pour être ensuite voté ou non par ledit Conseil.

M. Laurent AUDOUIN indique que cette situation trouve son origine deux ans auparavant : l'attribution de l'appel d'offres à JCDecaux avait été cassée. Les élus écologistes s'étaient alors émus que dans la proposition de JCDecaux figuraient des panneaux d'information numérique, en violation du certains principe de neutralité carbone et, surtout, en violation directe du règlement local de publicité.

Les élus écologistes du Conseil de Paris avaient alors signalé cette problématique, sans être écoutés.

Il est ici proposé de revoir le règlement de la publicité : ceci inclut l'introduction des dispositifs communicants lumineux et des écrans. Une fraction des services de la Ville tient donc à établir des publicités numériques ; il maintient la position écologiste qui soutient que ceci n'est ni nécessaire, ni souhaitable. La discussion devrait plutôt porter sur la réduction de la publicité dans la Ville, selon lui.

Il estime que les recettes de la Ville ne souffriraient pas de cette diminution, puisque dans un contexte de rareté de l'affichage, le prix des panneaux augmenterait. Cette proposition de réviser le RLP ne va donc selon lui pas dans la bonne direction, de plus, elle n'est pas nécessaire puisque le RLP peut aller à son terme, il n'y a pas d'obligation légale à le réviser aujourd'hui. Il entend donc voter contre cette délibération.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Conseillère du 5e arrondissement et Conseillère de Paris, demande quel sera le coût de cette concertation.

Mme Hélène HAUTVAL lui répond qu'elle l'ignore : celui-ci n'est pas précisé.

Mme Florence BERTHOUT précise qu'elle entend intervenir en Conseil de Paris afin d'encadrer les conditions de révision du RLP. Elle se demande s'il n'y aurait pas lieu d'encadrer le déploiement lumineux, notamment quant à l'amplitude horaire de l'allumage des panneaux. Elle souhaite que les Mairies d'arrondissement gardent la main sur une partie de l'information diffusée ; Mme la Maire aurait fait savoir qu'elle n'y est pas défavorable. Il s'agit en effet de se servir de ces panneaux lumineux pour informer ponctuellement les citoyens de la tenue d'un Conseil de quartier ou d'un Conseil d'arrondissement, par exemple.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (11 pour et 2 contre).

XVII - SIGNATURE D'UNE CONCESSION DE SERVICES PROVISOIRE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU LOCAL, SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ À TITRE ACCESSOIRE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL signale que cette délibération concerne les MUI, soit les panneaux d'affichages extérieurs. La fourniture et l'exploitation de ces MUI sont actuellement confiées à la société SOMUPI, une filiale de JCDecaux, dont le contrat arrive à expiration le 31 décembre 2017. Le Conseil de Paris a donné son autorisation pour un changement de concessionnaire lors des séances des 27, 28 et 29 mars 2017.

La Ville de Paris n'a cependant pas conclu le contrat de concession, à la suite d'une ordonnance du 21 avril 2017 du juge des référés du tribunal administratif de Paris, annulant, dans le cadre d'un recours en référé précontractuel, la procédure de passation de la concession de services. La décision a été confirmée par le Conseil d'État du 18 septembre 2017. En conséquence, il est demandé au Conseil de prolonger le contrat actuel jusqu'au 13 août 2019, à titre provisoire.

Mme Florence BERTHOUT déplore que la Ville ait mal géré ce dossier.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (12 pour et 1 abstention).

XVIII - VŒU RELATIF À LA POSITION DE LA VILLE DE PARIS FACE À LA POLITIQUE DU LOGEMENT DU GOUVERNEMENT.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN revient à la question du logement social ; il évoque les annonces gouvernementales visant à réduire les aides au logement. Le gouvernement tente de les compenser auprès des locataires en imposant aux bailleurs de réduire leurs loyers. Il observe que les bailleurs sociaux dégagent des marges faibles, qui ne sont pas fléchées vers les locataires. Il reconnaît que certains bailleurs dégagent des marges ; mais dans l'état actuel des choses, une fraction importante des bailleurs sociaux seraient, à cause de ces décisions, mis en déficit net dès l'année suivante.

D'autre part, les bénéfices des bailleurs sociaux sont pour l'essentiel investis dans de nouveaux programmes, ou dans la rénovation des logements. Il juge donc que cette réforme prépare une diminution de la qualité des logements, et une coupe dans les investissements des bailleurs sociaux. Il souhaite que la Ville de Paris demande officiellement au gouvernement d'engager des négociations afin de modifier ces décisions ; en attendant, le vœu vise à établir un moratoire sur l'article 52 du projet de loi de finances, qui contient les points évoqués.

Mme Hélène HAUTVAL juge que ce vœu n'encourage pas à mettre au clair la gestion des bailleurs sociaux en matière de travaux : elle évoque de nombreux retours concernant ceux-ci, lorsqu'ils se passent mal. Elle souhaite également que soient rendus plus transparents les rapports financiers entre les mêmes bailleurs sociaux et la Mairie de Paris : elle dénonce l'équilibrage artificiel des comptes de la Ville de Paris, par le biais des logements sociaux. En revanche, elle juge que ce vœu encourage la politique de Mme la Maire de Paris en matière de logement social, à laquelle elle s'oppose. Les préemptions coûtent plus de 100 millions d'euros par an.

Mme Florence BERTHOUT déclare que ces préemptions coûtent 180 millions d'euros.

Mme Hélène HAUTVAL met ces dépenses en regard de la lettre envoyée par Mme la Maire à tous les locataires de logements sociaux, qui évoque 60 millions d'euros éventuellement engendrés par cette mesure.

Mme Florence BERTHOUT pensait que l'utilisation de ces fichiers était interdite.

Mme Hélène HAUTVAL annonce qu'elle votera contre ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil

Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés (2 pour, 9 contre et 2 ne prenant pas part au vote).

XIX - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DE L'ESPACE RÉSERVÉ À LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 5E ARRONDISSEMENT DANS L'IMMEUBLE SIS 4, RUE DES ARÈNES DANS LE CADRE DE LA FUSION AVEC LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 6E ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE lit le vœu : considérant la réforme des Maisons des Associations imposée par la Maire de Paris lors du Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017 ; considérant la délibération 2017 DDCT 27, relative au nouveau règlement intérieur des Maisons des Associations ; considérant que, suite à cette réforme des Maisons des Associations, la Maison des Associations du 6e fusionne avec celle du 5e, et sera hébergée dans les locaux de la Maison des Associations du 5e, rue des Arènes ; considérant que la réforme implique la mise à disposition de salles de réunion, notamment en dehors des horaires d'ouverture de la Maison des Associations (il déclare que telle est la volonté de Mme VEYRON, en charge des associations) ; considérant que des trois salles de réunion qui existent actuellement dans la Maison des Associations, l'une va devenir un bureau, afin d'accueillir tous les personnels de la Maison des Associations (il s'agit donc de passer de 3 à 2 salles pour 530 associations) ; considérant que l'immeuble hébergeant la Maison des Associations du 5e arrondissement, au rez-de-chaussée du 4, rue des Arènes, appartient à la Ville de Paris ; considérant que les 1e et 2e étages de cet immeuble accueillent aujourd'hui 2 logements, qui sont loués par la Ville de Paris à une association, au terme d'un bail emphytéotique du 29 septembre 2006, et venant à expiration le 28 septembre 2046 ; considérant que ces deux appartements permettraient de doter la Maison des Associations de salles de réunion supplémentaires, avec un accès indépendant, répondant ainsi aux exigences de sécurité ; considérant la

volonté de la Ville de Paris de renforcer la vitalité associative et la participation citoyenne, le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu, et propose une solution de relogement aux deux locataires situés aux 1e et 2e étages de l'immeuble du 4, rue des Arènes, afin de permettre la bonne organisation, et le fonctionnement normal de la Maison des Associations des 5e et 6e arrondissements.

Il signale qu'au-delà de la diminution des salles de réunion dans la Maison des Associations, cette dernière met à disposition des associations qui le demandent une boîte aux lettres, qui permet de domicilier les associations dans la Maison.

Or aujourd'hui, aucune boîte aux lettres n'est plus disponible et le planning de réservation des salles est très tendu avant même l'arrivée de la MDA du 6e. Pour que la MDA puisse fonctionner correctement, il lui paraît indispensable de disposer de m² supplémentaires. Il invite donc le Conseil à voter favorablement ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT estime qu'il s'agit d'un vœu de bon sens.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY annonce qu'elle votera contre ce vœu, car elle estime qu'il s'agit d'une mauvaise idée que de supprimer deux logements pour des personnes handicapées, gérés par une association.

Mme Florence BERTHOUT lui répond que ces personnes ne sont pas handicapées.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY rétorque que ces logements sont adaptés pour des personnes handicapées. Elle estime que supprimer ces deux logements adaptés n'est pas une bonne idée, dans la mesure où Paris manque de tels logements.

Mme Florence BERTHOUT répète qu'aucune personne handicapée n'occupe ces logements et qu' il n'y en a jamais eu.

M. Benjamin ISARE ajoute que le vœu vise à proposer une solution de relogement aux locataires.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY répète qu'il s'agit de personnes démunies et soutenues par une association émanant d'Emmaüs. Il s'agit de l'association FREHA, bailleur social associatif appartenant au mouvement Emmaüs, créée en 1990.

Mme Florence BERTHOUT souligne que l'idée n'est pas de mettre à la rue des personnes hébergées.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY souhaite savoir où ces personnes seront relogées.

Mme Florence BERTHOUT lui demande où sont relogées des locataires d'habitat social lors de travaux : ceux-ci sont relogés dans d'autres logements sociaux. Elle évoque des logements vides en attente d'occupation depuis plusieurs semaines, par exemple rue Geoffroy Saint-Hilaire.

Elle rappelle que les Maisons des Associations vont fusionner : cette fusion pousse la MDA du 6e à venir s'installer dans celle du 5e arrondissement. Elle souligne à quel point les occupants et les utilisateurs de cette dernière sont à l'étroit. Elle indique que les logements en question sont de plus assez petits. Or, les associations éprouvent déjà des difficultés à trouver des salles dans la MDA du 5e arrondissement. Il s'agit donc d'une proposition pragmatique, afin de pouvoir répondre à l'afflux des associations qui vont arriver du 6e arrondissement. Elle rappelle que la MDA du 5e arrondissement ne dispose même plus de boîtes aux lettres vides. Or, la MDA du 6e arrondissement compte plus de 200 associations.

Mme Lyne COHEN-SOLAL observe que si la MDA du 6e arrondissement ferme, c'est qu'elle ne devait pas compter beaucoup d'associations.

Mme Florence BERTHOUT lui répond que ces fusions à l'échelle de la Ville visent à réduire de moitié le nombre de MDA. Elle invite sa collègue à tenir ces propos au Maire du 6e arrondissement. Elle rappelle avoir

défendu le fait que la MDA du 5e arrondissement puisse y rester. Elle fait le constat d'un besoin de place afin d'accueillir la MDA du 6e arrondissement. Il a été demandé au Conseil d'arrondissement de mettre à la disposition de la Directrice des Maisons des Associations un bureau à la Mairie d'arrondissement, ce qu'elle accepte mais cela ne libère pas pour autant une salle dans la MDA du 5e arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN comprend la difficulté pratique à laquelle est confrontée la MDA du 5e arrondissement, dont il salue la gestion. Toutefois, il déplore l'idée de convertir des logements sociaux en bureaux : ceci entrerait en contradiction avec les textes de la Ville, qui devrait alors créer deux fois la surface des logements sociaux.

Il reconnaît le caractère pratique de cette proposition, mais la juge peu durable et invite le Conseil à réfléchir à une annexe pour la MDA, ou à reconfigurer les lieux afin de les adapter davantage aux besoins actuels. Il se dit surpris de l'argument de Mme Florence BERTHOUT, selon qui, l'arrondissement peut proposer de nombreux logements sociaux vides aux occupants actuels des deux étages de la MDA.

M. Benjamin ISARE rappelle qu'au départ, la Ville comptait une MDA par arrondissement. Il s'étonne de l'idée de créer une annexe à la MDA du 5e arrondissement, ce qui pourrait revenir à rouvrir une MDA dans le 6e.

M. Laurent AUDOUIN rétorque qu'il n'a jamais défendu cette fusion, bien au contraire.

M. Benjamin ISARE souligne qu'il convient de trouver une solution et se demande comment seront organisées les réservations de salles à la MDA, en prenant en compte les demandes provenant du 6e arrondissement. Il rappelle le caractère étroit de cette MDA, même avant la fusion. Il ajoute qu'il est même impossible de construire sur le toit de la MDA du 5e arrondissement pour créer un étage. Il propose d'acter le principe qu'il convient de trouver de la place pour cette MDA et de répondre à court terme à cette problématique grâce à ce vœu.

Mme Florence LAINGUI propose de créer une avancée vers l'extérieur.

Mme Florence BERTHOUT souligne le caractère pragmatique de ce vœu, qui acte par ailleurs la fusion des deux MDA.

Mme Lyne COHEN-SOLAL déclare qu'elle s'oppose à la fusion des MDA.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés (9 pour, 2 contre et 2 abstentions).

XX - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA TRAVERSÉE DE LA RUE BUFFON PAR LES FAMILLES AU NIVEAU DU NUMÉRO 15.

Mme Florence BERTHOUT indique que le vœu concerne la dangerosité de la traversée au niveau du 15, rue Buffon ; elle signale que de nombreux aménagements ont été entrepris afin de sécuriser ces lieux, avec l'appui des parents et des Directeurs d'écoles.

La création d'une piste cyclable a été l'occasion de tenter de sécuriser les trottoirs, notamment en les élargissant. Ces aménagements ont été faits en concertation et Mme Florence BERTHOUT a le sentiment que les riverains partagent son avis. Néanmoins, la traversée reste dangereuse et inquiète les parents au niveau du 15, rue Buffon, à la sortie du Jardin des Plantes.

Elle évoque les nombreuses familles qui empruntent cette traversée, et signale être intervenue afin d'élargir la temporalité du feu tricolore. Elle remercie les parents qui tiennent cette traversée. Le vœu a pour objet de demander la mise en place d'un point-école à cette intersection, ce qui serait de nature à rassurer les riverains.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXI - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉORGANISATION DU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU reprend le communiqué de presse de Mme Florence BERTHOUT, concernant des centaines d'enfants exclus des crèches parisiennes.

Pour la première fois dans l'histoire de la capitale, Mme la Maire de Paris a décidé de fermer plus de deux tiers des crèches de regroupement durant les deux premières semaines du mois d'août.

Mme Florence BERTHOUT répète qu'il s'agit de faits objectifs.

Mme Corinne GABADOU déplore que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les Maires d'arrondissement. Seule une crèche est maintenue dans chaque circonscription des affaires scolaires pendant l'été.

Les 5e et 13e arrondissements seront ainsi regroupés. Elle donne par ailleurs lecture des regroupements des autres arrondissements. Cette décision autoritaire, prise sans aucune concertation avec les parents, aboutit à la fermeture des deux tiers des établissements en service au début du mois d'août, pour ne garder que 10 crèches pour tout Paris. Si la décision est confirmée, un enfant sur deux n'aura pas accès aux crèches au début du mois d'août. Elle ajoute que le 5e arrondissement reçoit environ 120 demandes de regroupement par an, pour les 15 premiers jours d'août.

Elle demande au Conseil de bien vouloir demander à Mme la Maire de Paris de renoncer à l'expérimentation de nouvelles modalités de regroupement de crèches. Elle craint que cette expérimentation soit définitive. Elle souhaite que la Mairie de Paris engage une véritable concertation, afin d'améliorer le dispositif de regroupement des crèches et présente un état de fréquentation des crèches de regroupement par arrondissement pour la période estivale.

Mme Florence BERTHOUT déclare que le 5e arrondissement n'aurait plus qu'une seule crèche de regroupement, située dans le 13e arrondissement.

M. Dominique TIBERI souhaite inscrire dans le vœu : « Une capacité d'ouverture correspondant au nombre habituel de demandes, afin d'y faire face ». Il s'étonne de cette réforme, car Mme la Maire a reconnu elle-même, durant sa campagne électorale, que le manque de crèche est un problème crucial. Il cite son intervention sur iTélé, qui évoquait ce manque, sauf dans le 5e arrondissement. Il s'étonne donc de cette contradiction.

Mme Florence BERTHOUT juge cette réforme scandaleuse. Elle évoque les parents forcés de déposer leurs enfants dans le 13e arrondissement : ceux-ci vont pour la plupart renoncer à le faire.

Elle signale que cette décision a été annoncée par M. Patrick BLOCH, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'éducation, de la petite enfance et de la famille, qu'elle estime par ailleurs ; elle se dit étonnée par le fait qu'il porte cette réforme. Elle demande à l'opposition de faire entendre raison à Mme la Maire de Paris sur ce sujet.

Elle déclare ne pas s'opposer au regroupement des crèches ; mais il s'agit ici d'une diminution drastique, qui fait passer le 5e arrondissement de quatre crèches à zéro. Les parents seront ainsi laissés à eux-mêmes durant les deux premières semaines d'août : les parents les plus modestes seront ainsi les plus impactés.

M. Laurent AUDOUIN entend se montrer constructif. Il se dit troublé du manque de documentation et de données liées à cette réforme. Il souhaite un état réel de la fréquentation des crèches par arrondissement. Il propose de ne pas demander de faire cesser l'opération pour tout Paris, car cette demande ne sera pas suivie ; toutefois, il s'agirait de proposer l'ouverture a minima d'une crèche par arrondissement. Il signale que sur cette période, moins de 2.000 petits enfants requièrent une place en crèche. Il estime que sa proposition et raisonnable, et évite d'envoyer les parents du 5e dans le 13e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT déclare qu'elle n'entend pas voter un vœu qui demande une seule crèche dans l'arrondissement. Elle évoque la notion de service rendu à la population : sauf à tasser 120 enfants dans une crèche, elle refuse cette proposition. Elle estime que M. Laurent AUDOUIN réécrit la réalité : elle juge la décision de Mme la Maire injustifiable.

Elle répète que la Mairie d'arrondissement reçoit 120 demandes pour des placements en crèche durant les 15 premiers jours d'août. Elle estime que l'expérimentation montrera qu'aucun n'enfant n'a été placé en crèche, car les parents, sauf un très faible nombre, ne feront pas le déplacement dans un arrondissement adjacent. Elle déplore le fait que les familles les plus modestes souffrent le plus de cette décision.

Elle rappelle la proposition de M. Dominique TIBERI : il s'agit d'adapter les places en crèche au nombre moyen de demandes durant cette période. Elle souligne la longueur du trajet engendré par cette réforme pour certains habitants de l'arrondissement. Elle répète que ce vœu a une dimension pratique.

Mme Corinne GABADOU souligne le nombre de crèches dans le 5e arrondissement, les parents en sont satisfaits et ont l'habitude d'avoir à proximité une place en crèche. Elle évoque un problème de mixité sociale.

Mme Florence BERTHOUT ignore quelle crèche dans le 13e arrondissement devrait accueillir les enfants du 5e arrondissement.

Mme Lyne COHEN-SOLAL observe que les Parisiens ne partent pas tous en vacances à la même période : la première quinzaine d'août comptera un nombre de demandes supérieur au service proposé par cette réforme.

Mme Florence BERTHOUT estime que cette décision vise à produire des économies pour la Ville.

M. Laurent AUDOUIN estime qu'il s'agit de pouvoir redéployer des moyens le reste de l'année et non d'économiser des postes. Il pense que l'argument de Mme Florence BERTHOUT est imaginaire.

Mme Florence BERTHOUT doute de ce redéploiement. Elle propose d'intégrer l'amendement de M. Dominique TIBERI au vœu.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (12 pour et 1 abstention).

XXII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU VÉLIB'.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA indique que ce vœu porte sur les conditions de la transition de concession de JCDecaux vers le nouveau consortium S'MOVE AND GO, dans un contexte où se multiplient de nouvelles initiatives de vélos en self-service.

Ce vœu demande à ce que la Mairie de Paris interpelle le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, afin que la nouvelle grille tarifaire qui entrera en vigueur à compter du 1e janvier 2018 soit publiée le plus rapidement possible.

De plus, le vœu demande à la Ville de Paris d'interpeller ce syndicat afin d'obtenir une meilleure communication sur les stations en travaux. Il indique avoir payé une carte annuelle de Vélib', mais se retrouver régulièrement face à des stations ne fonctionnant pas. Il ajoute que le vœu demande à la Ville de s'assurer que les abonnés reçoivent une indemnisation quand ils ne peuvent pas utiliser leur station, par exemple sous forme de temps d'abonnement supplémentaire.

Enfin, le vœu demande à ce que la Ville, en lien avec l'État, aide à mieux réglementer ses initiatives de vélos en self-service et il évoque certains de ces vélos garés dans des stations Vélib', voire sur le trottoir. Il met en lien cette situation avec celle des tricycles touristiques : il s'agit d'une bonne idée mal exécutée et dévoyée par des utilisateurs qui en dégoûtent les habitants.

Il invite le Conseil à voter favorablement ce vœu. Il souligne le manque de règlementation pour les nouvelles initiatives émergentes de vélos en self-service.

M. Laurent AUDOUIN indique que les tarifs du nouveau Vélib' ont été rendus publics : l'abonnement sera mensualisé et l'augmentation sera de 0,70 euros par mois, ce qu'il juge raisonnable. Concernant la compensation, le prestataire actuel a l'obligation d'assurer le service et la Ville le lui rappellera autant que nécessaire, selon lui.

La continuité du service est en effet un principe global à l'échelle de Paris. Toutefois certaines stations seront en travaux durant quelques semaines. Il évoque la densité des stations de Vélib' dans le 5e arrondissement. Il relève qu'un considérant évoque le fait que l'abonnement serait inutilisable pour le vélo électrique, ce qui est erroné. Les personnes titulaires d'un abonnement classique pourront ponctuellement, moyennant un léger surcoût, utiliser les vélos électriques.

Il rappelle que Paris comptera 30% de vélos électriques dans le nouveau système. Concernant les flottes en « free-floating », une réunion est déjà prévue mi-novembre : tous les opérateurs seront réunis. Il propose donc au Conseil de retirer ce vœu, qui est en grande partie déjà satisfait. À défaut, il entend voter contre.

M. Dominique TIBERI souhaite avoir un plan des stations ouvertes et fermées et du remplacement des stations.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY signale que le nouveau service proposera un tarif réduit durant le mois de janvier pour le lancement du nouveau Vélib'.

M. Pierre CASANOVA précise qu'il souhaite des extensions des abonnements et non un remboursement monétaire.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil.

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés (10 pour, 2 contre, 1 abstention).

XXIII - COMMUNICATION - 2017 DASCO 56-G - DIVERS COLLÈGES- DOTATIONS (703.750 EUROS) POUR LE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

XXIV - COMMUNICATION - 2017 DASCO 60-G - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (93.037 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT (583 153 EUROS), ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (56.140 EUROS)

XXV - COMMUNICATION - 2017 DASES 359-G - SUBVENTIONS (98.054 EUROS) RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE 5 BAGAGERIES PARISIENNES (1ER, 5E, 15E, 19E ET 20E ARRONDISSEMENTS). CONVENTIONS ANNUELLES.

XXVI - COMMUNICATION - 2017 DASES 149-G - SUBVENTIONS (774.606 EURO) ET CONVENTIONS AVEC 14 ASSOCIATIONS POUR LE DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS DE REMOBILISATION SOCIALE EN VUE D'UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI.

XXVII - COMMUNICATION - 2017 DASES 403-G PPIE - APPEL À PROJET « DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES » – 70.959,62 EUROS.

Les communications ont été envoyées par *via* ODS-Mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Secrétaire de séance

M. Pierre CASANOVA